



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 13 décembre 2010 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Mention est faite que monsieur Paul Guay dépose une lettre à l'intention de monsieur Robert Coutu, maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2010

CM-201012375

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2010 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2010

2 Adoption des procès-verbaux

2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2010

3 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapport des commissions

4.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 30 novembre 2010

5 Rapport des services

- 5.1 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du Conseil municipal
- 5.2 Demande concernant l'instauration d'une taxe sur l'immatriculation sur le territoire de l'agglomération en 2011
- 5.3 Acquisition de l'église Saint-Octave – 500 000 \$
- 5.4 Vacant
- 5.5 Vacant
- 5.6 Demande de subvention à Patrimoine Canada pour la Fête du Canada 2011
- 5.7 Étalement de la valeur imposable

6 Règlement

- 6.1 Avis de motion - *Règlement sur les taxes pour l'année 2011*
- 6.2 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les classes d'usage « multifamiliale isolée de 7 logements et plus » et « multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » dans la zone 52
- 6.3 Premier projet - Règlement 713-80 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les classes d'usage « multifamiliale isolée de 7 logements et plus » et « multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » dans la zone 52
- 6.4 Second projet - Règlement 713-79 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de créer la zone 67 à partir de la zone 15 et d'y interdire la classe d'usage « réparation de véhicules moteurs et station-service »
- 6.5 Second projet - Règlement 714-4 modifiant le règlement 714 - *Règlement de lotissement* - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 67
- 6.6 Règlement 713-78 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'abroger la hauteur maximale dans la zone 8 - Adoption

7 Adjudication de contrats

- 7.1 Contrat pour l'ajout de 2 issues de secours – Centre récréatif Édouard-Rivet à la firme Construction Larco inc. pour un montant de 361 200 \$ incluant toutes taxes
- 7.2 Contrat d'assurance de dommages à BFL Canada risques et assurances inc. et paiement à l'Union des municipalités du Québec de la quote-part pour le fonds de garantie des franchises collectives en responsabilité civile primaire – 57 577 \$
- 7.3 Contrat de vérification des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2010 et 2011 à la firme Dumont, Aubin, Côté inc. pour un montant de 9 000 \$ par année
- 7.4 Vacant
- 7.5 Contrat pour la collecte et le transport de déchets domestiques pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2013 à Camille Fontaine & fils inc. pour un montant de 194 030,51 \$ incluant toutes taxes

8 Mandat de services professionnels**9 Personnel**

- 9.1 Décision relative à l'employé numéro 34
- 9.2 Dépôt de la liste des employés embauchés au cours de l'année 2010 en vertu du pouvoir délégué au directeur général
- 9.3 Décision relative à l'employé numéro 39
- 9.4 Lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal - Section locale 301 afin de permettre l'embauche de journaliers cols bleus auxiliaires-neige
- 9.5 Lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal - Section locale 301 afin de permettre la conciliation travail-famille
- 9.6 Prolongation de monsieur André Lavoie au poste d'analyste en gestion de documents et archives pour une période maximale d'un an – 43 000 \$
- 9.7 Nomination de monsieur Gilles Therrien à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire à la Direction des travaux publics

10 Demande de contributions financières

- 10.1 Contribution financière de 1 000 \$ à la Maison Dalauze pour la préparation de la période des Fêtes
- 10.2 Modification des dates pour le prêt de l'autobus à l'Association de Hockey mineur de Montréal-Est pour la participation de l'équipe les Éclipses de Montréal-Est, catégorie junior B, au tournoi provincial de hockey à Normandin du 3 au 6 février 2011
- 10.3 Prêt de l'autobus au club Sauvetage sportif Montréal-Est pour sa participation au championnat provincial qui se tiendra à Alma les 12 et 13 février 2011
- 10.4 Prêt de l'autobus au club de hockey intermunicipal pour sa participation au tournoi intermunicipal de hockey qui se tiendra à La Baie du 14 au 17 avril 2011

11 Relation publique**12 Proclamation****13 Affaire nouvelle**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau propose de modifier la proposition principale afin d'ajouter les points 13.1 et 13.2 à l'ordre du jour proposé de la séance ordinaire du Conseil du 13 décembre 2010 tel que décrit ci-dessous :

- 13.1 Décision relative à l'employé numéro 17
- 13.2 Avis de motion - *Règlement modifiant le règlement RCA04-11013 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005)* - et ses amendements afin d'appliquer les tarifs d'accès au Centre récréatif Édouard Rivet et à la bibliothèque applicables aux enfants de la Ville de Montréal-Est à tous les enfants de l'école St-Octave

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est :

Résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 13 décembre 2010 ci-dessus tel que modifié par l'ajout des points 13.1 et 13.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2010

CM-201012376 2

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2010 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2010.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : **A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :**

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201012377 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 13 décembre 2010.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : **A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :**

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 30 NOVEMBRE 2010

CM-201012378 4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 novembre 2010.

RAPPORT DES SERVICES 5

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CM-201012379

5.1

Le greffier dépose, séance tenante, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Sylvie Dauphinais, Monique Major et Anne St-Laurent, ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

DEMANDE CONCERNANT L'INSTAURATION D'UNE TAXE SUR L'IMMATRICULATION SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION EN 2011

CM-201012380

5.2

Considérant la résolution adoptée par le conseil d'agglomération à l'effet d'instaurer une taxe sur l'immatriculation sur le territoire de l'agglomération, et ce, dès 2011 pour le financement de la Société de transport de Montréal;

Considérant que l'Est de Montréal fait figure de « parent pauvre » en matière de desserte en transport en commun sur l'île;

Considérant également la capacité de payer des contribuables de l'Est de Montréal et de Montréal-Est en particulier.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais, appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

et résolu :

De ne pas appuyer la demande formulée au gouvernement du Québec par les maires Tremblay et Trent pour que soient entreprises le plus rapidement possible les réformes législatives appropriées afin que l'agglomération puisse instaurer une taxe sur les véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération, et ce, dès 2011;

D'informer la Ville de Montréal que la Ville de Montréal-Est s'oppose à toute hausse du fardeau fiscal imposé par l'agglomération aux citoyens de la Ville de Montréal-Est, et ce, peu importe que cette hausse prenne la forme d'une augmentation de la quote-part de la Ville de Montréal-Est aux dépenses de l'agglomération, de l'instauration d'une taxe applicable directement aux citoyens telle que celle proposée pour chaque véhicule immatriculé sur le territoire de l'agglomération ou de toute autre forme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE – 500 000 \$

CM-201012381

5.3

Considérant la volonté du Conseil d'acquérir l'église Saint-Octave.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'acquérir l'immeuble abritant l'église Saint-Octave situé au 1, Place de l'Église, Montréal-Est, connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour le prix de 500 000 \$;

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, et monsieur Louis Lemay, directeur général, à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

5.4

VACANT

5.5

DEMANDE DE SUBVENTION À PATRIMOINE CANADA POUR LA FÊTE DU CANADA 2011

CM-201012382

5.6

Considérant qu'il y a lieu de demander une subvention auprès du ministère du Patrimoine canadien avant le 15 janvier 2011 en vue d'organiser les célébrations de la Fête du Canada pour 2011;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a l'intention de reconduire les mêmes activités qu'en 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle, Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser la coordonnatrice aux loisirs, madame Hélène Marceau, ou le directeur général, monsieur Louis Lemay, à demander, au nom de la Ville de Montréal-Est, une subvention auprès du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête pour l'organisation de la Fête du Canada à Montréal-Est et à signer à cet effet tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTALEMENT DE LA VALEUR IMPOSABLE**CM-201012383**

5.7

Considérant que le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière déposé le 15 septembre 2010 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011;

Considérant que la hausse moyenne des évaluations foncières est de 23 % pour la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le nouveau rôle d'évaluation foncière entraîne des variations inégales de valeurs foncières sur le territoire de Montréal-Est;

Considérant que la municipalité doit utiliser le maximum de mesures pertinentes pour atténuer la variation annuelle des montants payables en taxes basées sur les valeurs inscrites à son rôle d'évaluation et amoindrir les déplacements de fardeau fiscal entre les contribuables à la suite de l'entrée en vigueur d'un tel rôle.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'étaler la variation des valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière pour les années 2011, 2012 et 2013, et ce, en conformité avec la section IV.3 – Étalement de la variation des valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT**6****AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2011****CM-201012384**

6.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement sur les taxes pour l'année 2011.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE « MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » ET « MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » DANS LA ZONE 52**CM-201012385**

6.2

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que sera présenté un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les classes d'usage « multifamiliale isolée de 7 logements et plus » et « multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » dans la zone 52.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-80 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE « MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » ET « MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 7 LOGEMENTS ET PLUS » DANS LA ZONE 52**CM-201012386**

6.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-80 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de permettre les classes d'usage « multifamiliale isolée de 7 logements et plus » et « multifamiliale jumelée de 7 logements et plus » dans la zone 52;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-79 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE 67 À PARTIR DE LA ZONE 15 ET D'Y INTERDIRE LA CLASSE D'USAGE « RÉPARATION DE VÉHICULES MOTEURS ET STATION-SERVICE »**CM-201012387**

6.4

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 2 décembre 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,

appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-79 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de créer la zone 67 à partir de la zone 15 et d'y interdire la classe d'usage « réparation de véhicules moteurs et station-service ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SECOND PROJET - RÈGLEMENT 714-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES NORMES DE LOTISSEMENT APPLICABLES À LA ZONE 67

CM-201012388

6.5

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 2 décembre 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 714-4 modifiant le règlement 714 - *Règlement de lotissement* - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 67.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-78 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LA HAUTEUR MAXIMALE DANS LA ZONE 8 - ADOPTION

CM-201012389

6.6

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 713-78 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'abroger la hauteur maximale dans la zone 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

CONTRAT POUR L'AJOUT DE 2 ISSUES DE SECOURS - CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET À LA FIRME CONSTRUCTION LARCO INC. POUR UN MONTANT DE 361 200 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201012390

7.1

Considérant la demande de soumissions publiques pour l'ajout de deux issues de secours au Centre récréatif Édouard-Rivet publiée sur le site internet SE@O et dans l'édition du journal *Avenir* le 2 novembre 2010 ainsi que dans l'édition du journal *Constructo* du 4 novembre 2010;

Considérant que 5 soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 décembre 2010;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur général adjoint et directeur des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur général adjoint et directeur des services techniques et d'adjuger le contrat pour l'ajout de deux (2) issues de secours au Centre récréatif Édouard-Rivet à Construction Larco inc. pour le prix de 361 200 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. ET PAIEMENT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DE LA QUOTE-PART POUR LE FONDS DE GARANTIE DES FRANCHISES COLLECTIVES EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE - 57 577 \$

CM-201012391

7.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie du Regroupement des villes liées de l'Île de Montréal pour l'acquisition d'assurances de dommages;

Considérant que, dans le cadre de ce regroupement, les villes liées de l'île de Montréal ont mandaté l'Union des municipalités du Québec afin de négocier, en leur nom, l'achat d'assurance de dommages;

Considérant la recommandation formulée par l'Union des municipalités du Québec, par l'entremise du groupe René Laporte & Associés, recommandant aux villes liées de rejeter la soumission de la firme Lemieux Ryan, puisque non conforme, et d'adjuger le contrat d'assurances de dommages pour le terme 2010-2011 au plus bas soumissionnaire conforme, soit le cabinet de courtage BFL Canada risques et assurances inc.;

Considérant aussi la recommandation du groupe René Laporte & Associés à l'effet de ne pas retenir la franchise collective en assurance de biens.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De rejeter la soumission du groupe Lemieux Ryan;

D'adjuger les contrats d'assurance de dommages pour la Ville de Montréal-Est pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2012 au plus bas soumissionnaire conforme, soit le cabinet de courtage BFL Canada risques et assurances inc., pour le prix de 48 059 \$ incluant les taxes applicables, laquelle somme est ventilée comme suit :

| | |
|--|-----------|
| Assurance de biens (incluant frais d'ingénierie) | 18 074 \$ |
| Assurance bris des machines | 2 299 \$ |
| Assurance contre les délits | 865 \$ |
| Assurance responsabilité civile (primaire et complémentaire) | 7 828 \$ |
| Assurance responsabilité municipale | 4 132 \$ |
| Assurance automobile | 10 473 \$ |
| Garagiste | 972 \$ |
| Total (avant taxes) | 44 643 \$ |

D'entériner la recommandation du groupe René Laporte & Associés pour l'augmentation du fonds de garantie des franchises collectives en responsabilité civile primaire de 360 000 \$ à 500 000 \$ et de verser à cet effet une somme de 9 518 \$ à l'Union des municipalités du Québec représentant la quote-part de la Ville de Montréal-Est pour ce fonds pour l'année 2011;

De ne pas retenir la franchise collective en assurance de biens;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, ou le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer au nom de la Ville de Montréal-Est tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 2011 À LA FIRME DUMONT, AUBIN, CÔTÉ INC. POUR UN MONTANT DE 9 000 \$ PAR ANNÉE

CM-201012392

7.3

Considérant que les états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est doivent être vérifiés par une firme externe;

Considérant que 2 firmes de comptables agréés ont été approchées.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat de vérification des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2010 et 2011 à la firme Dumont, Aubin, Côté inc. pour un montant de 9 000 \$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

7.4

CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DE DÉCHETS DOMESTIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2011 AU 31 JANVIER 2013 À CAMILLE FONTAINE & FILS INC. POUR UN MONTANT DE 194 030,51 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201012393

7.5

Considérant la demande de soumissions publiques pour la collecte et le transport de déchets domestiques pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2013 publiée sur le site internet SE@O et dans l'édition du journal *Avenir* le 23 novembre 2010 ainsi que dans l'édition du journal *Constructo* du 25 novembre 2010;

Considérant que 6 soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 décembre 2010;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur général adjoint et directeur des services techniques, à l'effet d'octroyer le contrat pour la collecte et transport de déchets domestiques pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2013 à Camille Fontaine & fils inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur général adjoint et directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour la collecte et le transport de déchets domestiques pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2013 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Camille Fontaine & fils inc., au prix de 194 030,51 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 34

CM-201012394 9.1

Considérant la gravité des reproches imputables à l'employé numéro 34 en lien avec un événement survenu le 26 juillet 2010;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Que le conseil réprimande formellement l'employé numéro 34 à l'égard de la faute qu'il a commise et l'avise qu'en cas de récidive ou à tout autre inconduite de nature similaire, il s'expose à des sanctions plus sévères; cette réprimande doit être inscrite à son dossier et lui être notifiée;

De rappeler à tous les employés bénéficiant de l'usage d'un véhicule de la Ville pour les fins de leur travail que ceux-ci ne peuvent sortir du territoire de la Ville, sauf s'ils sont dûment autorisés à le faire ou s'ils ont préalablement obtenu l'autorisation de leur supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2010 EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CM-201012395 9.2

Le greffier dépose séance tenante la liste des employés embauchés au cours de l'année 2010 en vertu du pouvoir délégué au directeur général.

DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 39

CM-201012396 9.3

Considérant la gravité des reproches imputables à l'employé numéro 39 et en lien avec un événement survenu le 17 novembre 2010, lesquels sont plus longuement détaillés dans un rapport produit par madame Isabelle Rivest, chef de la division des ressources humaines;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'imposer une période de suspension sans salaire de quatre jours à l'employé numéro 39, et ce, à un moment à être déterminé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL - SECTION LOCALE 301 AFIN DE PERMETTRE L'EMBAUCHE DE JOURNALIERS COLS BLEUS AUXILIAIRES-NEIGE

CM-201012397 9.4

Considérant les dispositions de *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds* et de ses règlements relatifs au nombre d'heures maximum de conduite;

Considérant les dispositions de la convention collective des employés cols bleus;

Considérant que nous ne pouvons obliger les employés cols bleus à effectuer des heures supplémentaires;

Considérant que nous désirons offrir un service de déneigement de qualité aux citoyens et de façon sécuritaire;

Considérant que, pour ce faire, il peut être nécessaire d'embaucher des journaliers auxiliaires-neige pour la période hivernale;

Considérant que ces employés seront sur appel pour combler un besoin ponctuel.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'approuver le projet de lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301 pour l'embauche de journaliers cols bleus auxiliaires-neige pour la période hivernale 2011 qui se termine le 15 avril 2011;

D'autoriser la chef de division des ressources humaines, madame Isabelle Rivest, et le directeur des travaux publics, monsieur David Chartier, à signer au nom de la Ville, la lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL - SECTION LOCALE 301 AFIN DE PERMETTRE LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

CM-201012398

9.5

Considérant que la période d'essai prévue à la lettre d'entente intervenue avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301 permettant certains assouplissements à la convention collective quant à l'horaire de travail pour les employés ayant des enfants de 5 ans et moins prendra fin le 29 janvier 2011;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période d'essai avant son échéance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver la nouvelle lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301 relativement à la conciliation travail - famille;

D'autoriser la chef de division des ressources humaines, madame Isabelle Rivest, et le directeur des travaux publics, monsieur David Chartier, à signer au nom de la Ville, la lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DE MONSIEUR ANDRÉ LAVOIE AU POSTE D'ANALYSTE EN GESTION DE DOCUMENTS ET ARCHIVES POUR UNE PÉRIODE MAXIMALE D'UN AN - 43 000 \$

CM-201012399

9.6

Considérant l'analyse des besoins établie pour la gestion des documents et archives;

Considérant, que ce fait, il y a lieu de prolonger le contrat de travail de monsieur André Lavoie au poste d'analyste en gestion de documents et archives pour une période maximale d'une année.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer un nouveau contrat de travail avec monsieur André Lavoie pour la période débutant le 17 janvier 2011 et se terminant le 13 janvier 2012 : son traitement annuel s'élèvera à 43 000 \$ et ce dernier ne bénéficiera d'aucun autre bénéfice que ceux prévus à la *Loi sur les normes du travail*. De plus, le contrat devra inclure une clause permettant à la Ville de mettre fin au contrat avant l'arrivée du terme à la suite d'un préavis de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR GILLES THERRIEN À TITRE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR AUXILIAIRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

CM-201012400

9.7

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste de mécanicien-soudeur auxiliaire, groupe 16, à la Direction des travaux publics, la Ville de Montréal-Est a reçu 37 candidatures;

Considérant la recommandation formulée par le comité de sélection formé de messieurs David Chartier, ing., directeur, et Marcel Leblanc, contremaître à la direction des travaux publics et de madame Isabelle Rivest, chef de division aux ressources humaines, à l'effet d'embaucher monsieur Gilles Therrien audit poste.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'embaucher monsieur Gilles Therrien à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire, groupe 16, à la Direction des travaux publics, à compter d'une date à déterminer, le tout suivant les conditions de travail des employés cols bleus telles qu'établies à la convention collective actuellement en vigueur. Cette embauche

est toutefois conditionnelle à la réussite d'un examen médical, d'une vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires. De plus, l'obtention d'un permis de conduire classe 3 est requise pour l'éligibilité à la permanence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À LA MAISON DALAUZE POUR LA PRÉPARATION DE LA PÉRIODE DES FÊTES

CM-201012401

10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Maison Dalauze pour la préparation de la période des Fêtes;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux affaires publiques et communications.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division aux affaires publiques et communications et d'octroyer une contribution financière à la Maison Dalauze au montant de 1 000 \$ pour la préparation de la période des Fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DES DATES POUR LE PRÊT DE L'AUTOBUS À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST POUR LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE LES ÉCLIPSES DE MONTRÉAL-EST, CATÉGORIE JUNIOR B, AU TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY À NORMANDIN DU 3 AU 6 FÉVRIER 2011

CM-201012402

10.2

Considérant la résolution autorisant le prêt de l'autobus de la Ville à l'Association de Hockey mineur de Montréal-Est afin de permettre à l'équipe les Éclipses de Montréal-Est, catégorie Junior B, de participer à un tournoi provincial de hockey à Normandin;

Considérant que ce tournoi se déroulera du 3 au 6 février 2011 et non du 4 au 6 janvier 2011;

Considérant la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires et de prêter l'autobus à l'Association de Hockey mineur de Montréal-Est afin de permettre à l'équipe les Éclipses de Montréal-Est, catégorie Junior B, de participer à un tournoi provincial de hockey à Normandin du 3 au 6 février 2011 au lieu du 4 au 6 janvier 2011 et d'abroger, de ce fait, la résolution CM-201011361.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE L'AUTOBUS AU CLUB SAUVETAGE SPORTIF MONTRÉAL-EST POUR SA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL QUI SE TIENDRA À ALMA LES 12 ET 13 FÉVRIER 2011

CM-201012403

10.3

Considérant la demande du club Sauvetage sportif Montréal-Est d'utiliser l'autobus de la Ville pour se rendre au championnat provincial qui se tiendra à Alma les 12 et 13 février 2011;

Considérant que cet organisme est accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Politique de reconnaissance des organismes prévoit que le Conseil doit autoriser le prêt de l'autobus si le déplacement prévu est de plus de 550 km;

Considérant la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires de prêter l'autobus au club Sauvetage sportif Montréal-Est pour sa participation au championnat provincial qui se tiendra à Alma les 12 et 13 février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mention est faite au procès-verbal que monsieur le maire Robert Coutu et monsieur le conseiller Michel Bélisle dénoncent avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisque ces derniers sont membres de l'équipe qui demande le prêt de l'autobus. De ce fait, ils se retirent de la séance et s'abstiennent de participer aux discussions relatives à ce point.

PRÊT DE L'AUTOBUS AU CLUB DE HOCKEY INTERMUNICIPAL POUR SA PARTICIPATION AU TOURNOI INTERMUNICIPAL DE HOCKEY QUI SE TIENDRA À LA BAIE DU 14 AU 17 AVRIL 2011

CM-201012404

10.4

Considérant la demande du club de hockey intermunicipal d'utiliser l'autobus de la Ville pour se rendre au tournoi intermunicipal de hockey qui se tiendra à La Baie du 14 au 17 avril 2011;

Considérant que cet organisme n'est pas accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Politique de reconnaissance des organismes prévoit que le Conseil doit autoriser le prêt de l'autobus si le déplacement prévu est de plus de 550 km;

Considérant la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs et aux services communautaires, et de prêter l'autobus au club de hockey intermunicipal pour sa participation au tournoi intermunicipal de hockey qui se tiendra à La Baie du 14 au 17 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, monsieur le maire Robert Coutu et monsieur le conseiller Michel Bélisle réintègrent l'assemblée.

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 17

CM-201012405

13.1

Considérant la gravité des reproches imputables à l'employé numéro 17 en lien avec un événement survenu le 17 novembre 2010, lesquels sont plus longuement détaillés dans un rapport produit par madame Isabelle Rivest, chef de la division des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'imposer une période de suspension sans salaire de deux jours à l'employé numéro 17, et ce, à un moment à être déterminé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCA04-11013 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'APPLIQUER LES TARIFS D'ACCÈS AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET À LA BIBLIOTHÈQUE DES ENFANTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À TOUS LES ENFANTS DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

CM-201012406

13.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement RCA04-11013 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005)* - et ses amendements afin d'appliquer les tarifs d'accès au Centre récréatif Édouard-Rivet et à la bibliothèque des enfants de la Ville de Montréal-Est à tous les enfants de l'école Saint-Octave.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

14

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2010

CM-201012407

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier